



Commission Paritaire Professionnelle du secteur sanitaire parapublic vaudois

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2008 / 1^{er} exercice

I. Organisation de la CPP

I.1 : Historique

La CPP a été constituée en association au sens des articles 60 et suivants CCS le 4 février 2008 à Prilly.

I.2 : Composition et organisation de la CPP

Membres et suppléants de la CPP :

Plateforme employeurs (PFE) :

MM. Philip Bovet et Benoît Porchet pour l'OMSV
 MM. Tristan Gratier et Pierre RoCHAT pour l'AVDEMS
 MM. Bernard Russi et Jean-Louis Zufferey pour la FEDEREMS
 MM. Robert Meier et Daniel Drainville pour la FHV

Suppléants de la PFE :

Mmes Céline Fonferrier, Monique Moser-Boujol et M. Franco Prisco

Plateforme travailleurs (PFT) :

Mme Sylvie Meyer pour l'ASE
 Mme Francine Jecker pour l'ASI
 Mme Vera Huber-Simao pour Avenir Social
 MM. Thierry Lambelet et Pascal Dupraz pour SYNA
 M. Bernard Krattinger pour SUD
 M. Dominique Pavid pour l'APEMS
 M. François Grenier pour le SSP

Suppléants de la PFT :

Mmes Solange Kunz-Giesen, Pascale Russo et M. Marc Oran

La présidence a été exercée par M. P. RoCHAT et la vice-présidence par M. T. Lambelet. Un bureau de la CPP a été constitué du président, du vice-président et de la secrétaire. Les 10 séances du 1^{er} exercice de la CPP se sont déroulées dans un état d'esprit de loyauté entre partenaires et de recherche de part et d'autre du bon développement du secteur sanitaire parapublic vaudois.

I.3 : Sous commissions

Trois sous commissions se sont réunies durant l'année :

La sous commission d'harmonisation de la classification des fonctions / 9 fois

La sous commission d'examen des objets d'interprétation de la CCT/ 4 fois

La sous commission d'examen des nouveautés et modifications proposées à la CCT/1 fois

La sous commission de mise en place des contrôles a été constituée pour débiter sa tâche en 2009.

I.4 : Secrétariat

Le travail de secrétariat a été l'objet d'un contrat de prestations entre la FHV et la CPP. La FHV a mis à disposition de la CPP, contre rétribution :

- les services de Madame Myriam Fonjallaz, collaboratrice à la FHV
- un bureau, un poste de travail et toute l'infrastructure nécessaire à l'accomplissement du travail de secrétariat

II. Activités de la CPP

II.1 : Modifications et interprétations de la CCT

Aucun avenant à la CCT n'a été adopté par les parties contractantes.

Les trois interprétations ci-dessous ont été validées par la CPP et diffusées aux parties contractantes durant l'année :

- Annuités des employés à temps partiels
- Critères de définition d'un « cadre de rang supérieur avec compétences directoriales »
- Salaire horaire avec compensation pour vacances et jours fériés pour le personnel travaillant avec un contrat horaire

II.2 : Perception de la contribution professionnelle

La fiduciaire Swissbusiness, à Bussigny, a été mandatée par la CPP, pour la perception de la contribution professionnelle. Cette contribution professionnelle a été prélevée trimestriellement sous forme d'acomptes, aux 124 employeurs, des 4 associations faïtières patronales.

II.3 : Divers

La CPP, son bureau et son secrétariat, ont également accompli les tâches suivantes :

- Impression de la CCT à 27'300 exemplaires, en deux tirages
- Adoption des statuts de la CPP et de trois règlements (organisation, droit de signature et indemnités)
- Préparation et finalisation de l'adhésion à la CCT de trois réseaux de soins (ARCOS, ASCOR et ARC) au 01.01.2009
- Elaboration d'un site internet (www.cctsan-vaud.ch) consacré à la CCT
- Adoption entre plateformes des conditions à respecter par les employeurs pour déroger à la date d'entrée en vigueur au 01.01.09 de l'article 3.11, al.2, relatif à la réduction de la durée hebdomadaire de travail à 41h30 en 2009

III. Comptes et bilan de la CPP

III.1 Compte d'exploitation 2008 (en francs)

Dépenses		Recettes	
Impression des CCT	14'358.15	Contribution professionnelle	215'416.70
Site informatique + licence	3'245.00	Intérêts	85.20
Secrétariat : prestations /matériel	82'856.70		
Prestations de la fiduciaire	7'847.30		
Indemnités CPP /sous commissions/ bureau	53'200.00		
Résultat	53'994.75		
Total	215'501.90	Total	215'501.90

III.2 Bilan au 31.12 2008 (en francs)

Actif		Passif	
Trésorerie	67'616.90	Passifs transitoires	48'429.45
Débiteurs	34'807.30	Réserve	50'000.00
		Résultat reporté	3'994.75
Total	102'424.20	Total	102'424.20

III.2 Rapport des contrôleurs de comptes



Aux membres de la CPP

Prilly, le 30 mars 2009

Révision des comptes 2008 de la Commission Paritaire Professionnelle de la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 des statuts du 4 février 2008 de la CPP, et selon la décision prise au PV de la séance CPP du 3 décembre 2008, les soussignés ont effectué le contrôle de la comptabilité et des comptes annuels de la CPP (Commission Paritaire Professionnelle), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Sur la base des pièces comptables fournies, du bilan et du compte de pertes et profits, nous, Mme Murray-Gétain, membre du comité de l'ASI, et M. Stéphane Chevalier, économiste à l'AVDEMS, avons procédé à des analyses et examens par sondages de manière suffisante à pouvoir former notre opinion.

Nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, dont :

- | | |
|--|----------------|
| - le total du bilan s'élève à : | Fr. 102'424.20 |
| - et dont le compte d'exploitation présente pour l'exercice 2008 un excédent de recettes de reporté sur l'exercice 2009 sous forme de réserve pour activités futures | Fr. 53'994.75 |


Stéphane Chevalier
Economiste à l'AVDEMS


Nathalie Murray-Gétain
Membre du comité de l'ASI

Annexes :

- Bilan
- Compte d'exploitation